

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2020

Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires du 13 février et 4 juin 2020

- 035 - Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- 036 - Composition des commissions thématiques permanentes
- 037 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 038 - Composition de la commission de délégation de service public
- 039 - Composition et désignation des membres de la commission d'Admission des Multi-Accueils
- 040 - Délégations du Conseil Communautaire au Bureau
- 041 - Délégations du Conseil Communautaire au Président
- 042 - Désignation de représentants de la communauté de communes Châteaubriant-Derval au sein des organismes extérieurs
- 043 - Débat sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association
de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public
- 044 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les actions relatives à l'Education Artistique et Culturelle

- . Décisions prises conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- . Délibérations du bureau par délégation

OBJET : Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

EXPOSE

Le Conseil Communautaire a fait l'objet d'une installation le 4 juin 2020. Conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'en adopter le règlement intérieur.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Conférence des Maires réunie le 18 juin 2020.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le règlement intérieur joint en annexe,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAUT



OBJET : Composition des commissions thématiques permanentes

EXPOSE

Par délibération en date du 4 juin, le conseil communautaire a décidé la création de 14 commissions thématiques permanentes rattachées aux différentes Vice-Présidences, à savoir :

- . Commission Environnement,
- . Commission Culture,
- . Commission Agriculture et Foirail,
- . Commission Prévention et gestion des déchets,
- . Commission Marchés publics et travaux,
- . Commission Finances, Economie, Emploi, Formation et Chambres Consulaires,
- . Commission Personnel, Administration Générale et Mutualisation,
- . Commission Solidarité,
- . Commission Santé,
- . Commission Sports et Loisirs,
- . Commission Mobilité,
- . Commission Petite enfance et Jeunesse,
- . Commission Equilibre et Développement du territoire (Habitat et Urbanisme),
- . Commission Tourisme et Communication.

Après avoir laissé le temps à chaque Maire de consulter leurs équipes municipales sur leur intérêt pour participer au fonctionnement desdites commissions, il vous est proposé d'arrêter leurs compositions.

Il est rappelé que la désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Il est précisé que les compositions soumises au vote et listées en annexe de la présente délibération, intègrent toutes les demandes formulées sans sélection aucune.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la composition des commissions,
- d'arrêter la composition desdites commissions telles que listées en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Président de droit : M. Alain HUNAUT

COMMISSIONS PERMANENTES	Vice-Président	MEMBRES
ENVIRONNEMENT (47 membres)	M. Michel POUPART	M. Jean-François NAUDIN
		M. Jérôme BLOT
		Mme Yannick CHANTOME
		Mme Ketty KNOCKAERT
		GUILLAUME
		Mme Chrystèle PIGUEL
		Mme Anna PEENSTRA
		M. Christophe POISSON
		Mme Isabelle MICHAUX
		M. Sébastien CROSSOUARD
		M. Clément BESSON
		Mme Marie-France JOLY
		M. Simon VIVIEN
		M. Vincent GOUIN
		Mme Priscillia ARNAUD
		Mme Patricia FREOUR
		M. Stéphane HOUSSAIS
		Mme Catherine CIRON
		Mme Céline GALLAND PLUMEJALT
		M. Philippe PADIOLEAU
		M. Dominique FLATET
		M. Yvon GICQUEL
		Mme Simone GITEAU
		Mme Fabienne JARRET
		Mme Sophie BOURDAIS
		Mme Céline PAYET
		Mme Colette DEGRE
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
Mme Adeline ORAIN		
Mme Brigitte PALIERNE		
M. François-Xavier LE HECHO		
M. Gaëtan POUESSEL		
M. Frédéric ROBERT		
M. Arnaud PELE		
Mme Maud BARDOUL		
M. Gildas LORANT		
M. Samuel LEGRAIS		
Mme Annette PIETIN		

		M. Dominique APPER
		Mme Soizic GUERIN
		M. Philippe HAMON
		M. Jean-Marc LALLOUE
		Mme Sandrine RIOTTE
		Mme Edith MARGUIN
		M. Michel BERTRAND
CULTURE (44 membres)	Mme Catherine CIRON	Mme Mireille BELLON CHAMOT
		Mme Nathalie BEAUDOIN
		Mme Marie-Pierre GUERIN
		M. Eric ROBERT
		Mme Ketty KNOCKAERT GUILLAUME
		Mme Sylvie LE GUEN
		M. Alain LE TOLGUENEC
		M. Arnaud BLIN
		Mme Elodie FATIEN
		Mme Nicole COMMUNAL
		M. Yves PALIERNE
		Mme Bérangère ROBIN
		Mme Lucie PAUL
		Mme Amélie AMPROU-GUINEL
		Mme Quiterie DE CONIAC
		Mme Céline GALLAND PLUMEJAULT
		Mme Simone GITEAU
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Jean-Luc MARSOLLIER
		M. Christian LE MOEL
		M. Elias AMIOUNI
		M. Pierrick TRIMAUD
		Mme Gullu DOGAN
		M. David EMERIAU
		Mme Alice CHAUVIN
		M. François DOUSSET
		Mme Laeticia RENO
		Mme Marie-Irène BOUIN
		Mme Sylvie MOISON
Mme Héléna HORHANT		
M. Christian LE CALOCH		
Mme Annette PIETIN		

		Mme Dominique CHIRADE
		M. Philippe HAMON
		Mme Emmanuelle MANCEAU
		Mme Brigitte CHIRADE
		Mme Dominique HUGRON
		Mme Marie-Paule SECHET
AGRICULTURE ET FOIRAIL (42 membres)	M. Bruno DEBRAY	M. Florian LECOQ
		M. Eric COTTREL
		M. Matthieu HAMARD
		Mme Sylvie VANRENTERGHEM
		Mme Chrystèle PIGUEL
		M. Philippe MARCHAND
		M. Alain LE TOLGUENEC
		M. Guillaume CIVIALE
		M. Jean-Dominique MALHERE
		M. Jean-Michel DUCLOS
		M. Patrick GRANDIERE
		M. Dominique DAUFFY
		M. Simon VIVIEN
		M. Guy DELAUNAY
		M. Philippe PADIOLEAU
		M. Dominique FLATET
		Mme Simone GITEAU
		Mme Fabienne JARRET
		Mme Céline PAYET
		Mme Colette DEGRE
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Rudy BOISSEAU
		M. Didier PESLERBE
		M. David JUGUIN
		M. Fabrice POULAIN
		Mme Nathalie PIGREE
		Mme Odile BOURDEAU
		M. Samuel LEGRAIS
		M. Dominique PLOTEAU
		M. Joseph LALLOUE
		M. Philippe HAMON
		M. Philippe MALARY
		M. Jean-Marc LALLOUE
		M. Yves MARTIN
		M. Jean-Paul BOMME
		M. Jean-Noël CHOBLET
		PREVENTION ET GESTION DES

<p>DECHETS (41 membres)</p>		<p>M. Yves FROMENTIN M. Arnaud BERNARD M. Jean-Yves GICQUEL M. Christophe GUITTET M. Eric DEWALE M. Vincent SCELO M. Dominique GEFFRAY Mme Fabienne JOUAN Mme Isabelle MICHAUX M. Laurent VETU M. Jean Marie BELOUARD Mme Marie-Anne LAILLET M. Gérald LEFEUVRE M. Yvon GICQUEL Mme Sophie BOURDAIS Mme Céline PAYET M. Patrick BARON M. Bernard GAUDIN Mme Anne LEGRAIS OZBERK Mme Adeline ORAIN Mme Brigitte PALIERNE M. François-Xavier LE HECHO M. Pierrick TRIMAUD Mme Alice CHAUVIN Mme Jacqueline BOMBRAY Mme Claudie SONNET M. Rayif KESKIN M. Grégory BEASSE M. Didier PESLERBE M. David JUGUIN M. Arnaud PELE M. Antoine GUIGOURESE M. Joseph LALLOUE M. Michel HORHANT M. Lionel MUSTIERE M. Bernard MOREL M. Jean-Marc LALLOUE M. Cédric LE BOULER M. Daniel RABU</p>
<p>MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX (33 membres)</p>	<p>M. Alain GUILLOIS</p>	<p>M. Jean-Michel CHEVALIER M. Yves FROMENTIN M. Hervé PINARD M. Christophe GUITTET M. Florian LEVEQUE M. Eric DEWALE M. Vincent SCELO M. Bernard GESLIN M. Didier PAITIER M. Alain RABU</p>

		M. Philippe PADIOLEAU
		M. Yvon GICQUEL
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Jean-Luc MARSOLLIER
		M. Rudy BOISSEAU
		M. Grégory BEASSE
		Mme Iona HEBERT
		Mme Anita BONNIER
		M. Julian MISERIAUD
		Mme Marie-Irène BOUIN
		M. Christian RATTAZI
		M. Patrick GALIVEL
		M. Christian BROUYER
		M. Lionel MUSTIERE
		M. Jean-Marc LALLOUE
		Mme Tatiana GUILLEMOT
		Mme Edith MARGUIN
FINANCES ÉCONOMIE EMPLOI FORMATION ET CHAMBRES CONSULAIRES (45 membres)	M. Dominique DAVID	M. Jean-Michel CHEVALIER
		M. David DELARUE
		Mme Mireille BELLON CHAMOT
		Mme Marie-Pierre GUERIN
		M. Eric ROBERT
		M. Christophe GUITTET
		Mme Nathalie BELLIER
		M. Yvan MENAGER
		M. Sébastien HAULBERT
		M. Alain LE TOLGUENEC
		M. Sébastien CROSSOUARD
		Mme Stéphanie BELOEIL
		Mme Karine CAVE-LEROUX
		M. Dominique FLATET
		M. Yvon GICQUEL
		Mme Sophie BOURDAIS
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Jean-Luc MARSOLLIER
		M. Rudy BOISSEAU
		Mme Jacqueline BOMBRAVY
M. Georges Henri NOMARI		
M. Matthieu SINENBERG		

		Mme Anita BONNIER
		Mme Laurence ROBERT
		Mme Marie-Irène BOUIN
		M. Sylvain DESCARPENTRIES
		M. Philippe JACQMIN
		M. Patrick GALIVEL
		M. Gérard BLAIS
		Mme Magali ADAM
		M. Jérémie CERISIER
		Mme Barbara GUERIF ROBERT
		M. Loïc DERVAL
		Mme Nathalie PERRAUD
		M. Jean-Marc LALLOUE
		Mme Brigitte CHIRADE
		Mme Nelly RAIMBAUD
		M. Cyril MEAUDE
		M. Daniel RABU
PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE ET MUTUALISATION (34 membres)	M. Philippe DUGRAVOT	M. Jean-Michel CHEVALIER
		Mme Fabienne COCHIN
		M. Christophe GUITTET
		M. Yvan MENAGER
		M. Sébastien HAULBERT
		M. Alain LE TOLGUENEC
		M. Bernard GESLIN
		Mme Sandra HERSANT
		Mme Catherine LE HECHO
		Mme Manolita BLAIN MAZÉ
		M. Stéphane HOUSSAIS
		M. Yvon GICQUEL
		Mme Fabienne JARRET
		Mme Céline PAYET
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Rudy BOISSEAU
		M. David JUGUIN
		M. Louis SIMONEAU
		Mme Marie-Irène BOUIN
		Mme Anne-Laure AVART VOYE
		M. Hervé DE TROGOFF
		M. Samuel LEGRAIS
		M. Patrick GALIVEL
		Mme Magali ADAM
		Mme Fyfy SIBILLE
		M. Dominique PELLUCHON

		M. Jean-Marc LALLOUE
		M. Cédric LE BOULER
SOLIDARITÉ (40 membres)	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	Mme Annie BESSEAU
		Mme Aurore DUCROQUET
		Mme Céline GAUGUET
		Mme Nicole BELLEIL
		Mme Ketty KNOCKAERT GUILLAUME
		Mme Nadine BARNABON
		Mme Marie-Amélie THOMEROT
		Mme Nicole COMMUNAL
		Mme Sonia CIVET
		Mme Jacqueline DAVID
		Mme Stéphanie TREMELO
		Mme Karima HOUDAYER
		Mme Céline FREDOUELLE
		Mme Vanessa FLOHIC
		M. Yvon GICQUEL
		Mme Simone GITEAU
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Elias AMIOUNI
		Mme Gullu DOGAN
		Mme Claudie SONNET
		M. Rayif KESKIN
		M. Matthieu SINENBERG
		Mme Christine BOURDEL
		Mme Anne-Marie TRULLEMANS
		Mme Paméla MOREL
		Mme Claudine CHENUET
		Mme Christèle LEPAGE LE GOANNIC
		Mme Annie MADIOT GIRAUD
M. Christian LE CALOCH		
Mme Marie-Josèphe LEMAITRE		
Mme Laurence LE BIHAN		
Mme Béatrice PIERRISNARD		
Mme Brigitte CHIRADE		
Mme Tatiana GUILLEMOT		
SANTÉ (53 membres)	M. Elias AMIOUNI	M. Loïc BOURDEL
		Mme Marie-Madeleine RENIER
		Mme Stéphanie DUPONT
		Mme Marie-Pierre GUERIN
		Mme Nathalie BELLIER
		Mme Nicole BELLEIL

		Mme Marie-Thérèse LORAND
		Mme Nadine BARNABON
		Mme Karine LELIEVRE
		M. Alain LE TOLGUENEC
		Mme Marie-Amélie THOMEROT
		Mme Sylvie CORMIER
		Mme Catherine LE HECHO
		Mme Jacqueline DAVID
		M. Anthony EVIN
		Mme Nathalie TROCHU
		Mme Stéphanie TREMELO
		M. Richard GESLIN
		Mme Céline FREDOUELLE
		M. Alain RABU
		Mme Martine DENIEUL
		Mme Martine CHEVALIER
		M. Yvon GICQUEL
		Mme Simone GITEAU
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Jean-Luc MARSOLLIER
		M. Pierrick TRIMAUD
		Mme Claudie SONNET
		M. Matthieu SINENBERG
		Mme Christine BOURDEL
		Mme Anne-Marie TRULLEMANS
		Mme Paméla MOREL
		Mme Claudine CHENUET
		Mme Christèle LEPAGE LE GOANNIC
		M. Pascal GAULTIER
		Mme Annette PIETIN
		Mme Chrystelle BRUNEAU
		Mme Fyfy SIBILLE
		Mme Sabrina ROUSSEAU
		Mme Jacqueline LEBLAY
		Mme Chrystèle MACE
		Mme Brigitte CHIRADE
		Mme Béatrice PIERRISNARD
		M. Jérémy DUMARCHE
		Mme Edith MARGUIN
		Mme Marie-Paule SECHET
		Mme Corinne LE FLEM
SPORTS ET LOISIRS (44 membres)	M. Patrick GALIVEL	M. Eric ROBERT
		M. Jean-Yves GICQUEL
		Mme Sylvie LE GUEN

		M. Sébastien HAULBERT
		M. Dominique GEFFRAY
		Mme Lucie GUERINEL
		M. Jean-Michel DUCLOS
		M. André BOURGIN
		M. Dominique DAUFFY
		M. Rémy GUESDON
		Mme Sandrine ROINE
		M. Thibault SAURISSE
		M. Eric COIFFARD
		M. Thierry BOURGINE
		Mme Fabienne JARRET
		Mme Sophie BOURDAIS
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Jean-Luc MARSOLLIER
		M. Elias AMIOUNI
		M. David EMERIAU
		M. Rayif KESKIN
		M. Grégory BEASSE
		Mme Ilona HEBERT
		M. Georges Henri NOMARI
		Mme Laure SCHELL
		M. Kévin GICQUEL
		M. Philippe DEFACHELLES
		M. Alexandre AUDION
		M. Jean-Claude DESGUES
		M. Régis VICET
		M. Gilles COUROUSSE
		M. David JOLY
		M. Christian BROUYER
		M. Sébastien BRADANE
		M. Michel HORHANT
		Mme Dominique HUGRON
		Mme Béatrice PIERRISNARD
		M. Sylvain HAMON
MOBILITÉS (39 membres)	M. Sébastien CROSSOUARD	M. Loïc BOURDEL
		M. Michel POUPART
		Mme Nathalie BEAUDOIN
		Mme Marie-Pierre GUERIN
		Mme Nicole BELLEIL
		Mme Réjane TRILLARD
		M. Sébastien HAULBERT
		Mme Nadine BARNABON
		Mme Anita BOUCAULT
		M. Arnaud BLIN
		M. Richard GESLIN
		M. Jean Noël BEAUDOIN

		M. Guy DELAUNAY
		M. Maurice GICQUEAU
		M. Stéphane HOUSSAIS
		Mme Catherine CIRON
		Mme Céline GALLAND PLUMEJAULT
		M. Yvon GICQUEL
		Mme Simone GITEAU
		Mme Céline PAYET
		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Jean-Luc MARSOLLIER
		Mme Jacqueline BOMBRAV
		M. Georges Henri NOMARI
		Mme Laetitia RENO
		M. Lorenzo QUINIO
		M. Arnaud PELE
		M. Hubert POTIER
		M. Patrick GALIVEL
		Mme Laurence LE BIHAN
		Mme Brigitte CHIRADE
		Mme Béatrice PIERRISNARD
		M. Michel GAUVIN
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE (47 membres)	Mme Marie-Pierre GUERIN	Mme Pauline HALLET
		Mme Annie GUIBERT
		Mme Nathalie BEAUDOIN
		Mme Laurence ROUSSEL
		Mme Ketty KNOCKAERT GUILLAUME
		Mme Karine LELIEVRE
		Mme Morgane GESLIN
		Mme Lucie GUERINEL
		Mme Anne Cécile FIDON
		M. Jean Noël BEAUDOIN
		M. Eric MARIE
		Mme France BRETONNIER
		Mme Quiterie DE CONIAC
		Mme Manolita BLAIN MAZÉ
		Mme Marie-Anne LAILLET
		Mme Vanessa FLOHIC
		Mme Anne-Françoise COURCOUL
		Mme Catherine CIRON
		M. Yvon GICQUEL
		Mme Céline PAYET
M. Patrick BARON		

		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		Mme Gullu DOGAN
		Mme Christine BOURDEL
		Mme Paméla MOREL
		Mme Laure SCHELL
		Mme Sylvie MOISON
		Mme Héléna HORHANT
		Mme Nathalie DEVAY
		M. Jean-Claude DESGUES
		Mme Géraldine PINSON LERAY
		Mme Odile BOURDEAU
		Mme Nathalie FIOT
		Mme Amélie HEBERT
		Mme Jennifer GAILLARD
		Mme Dominique CHIRADE
		Mme Hélène SIMON
		Mme Magali ADAM
		M. Thierry CHOUQUET
		M. Cédric LE BOULER
		Mme Béatrice PIERRISNARD
		Mme Catherine VIVIEN MORIN
ÉQUILIBRE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE HABITAT URBANISME (52 membres)	Mme Edith MARGUIN	M. Jean-Michel CHEVALIER
		M. Jean-Yves DESSIER
		Mme Yannick CHANTOME
		M. Jean-Yves GICQUEL
		M. Christophe GUITTET
		M. Florian LEVEQUE
		M. Yvan MENAGER
		M. Kevin CHAPELAIS
		M. Alain LE TOLGUENEC
		Mme Marie-Amélie THOMEROT
		Mme Fabienne JOUAN
		M. Christian GAUTIER
		Mme Marie-France JOLY
		Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
		M. Guy DELAUNAY
		M. Jean Marie BELOUARD
		M. Alain RABU
		Mme Martine CHEVALIER
		Mme Catherine CIRON
		M. Philippe PADIOLEAU
M. Dominique FLATET		
M. Yvon GICQUEL		
Mme Colette DEGRE		

		M. Patrick BARON
		M. Bernard GAUDIN
		Mme Anne LEGRAIS OZBERK
		Mme Adeline ORAIN
		Mme Brigitte PALIERNE
		M. François-Xavier LE HECHO
		M. Jean-Luc MARSOLLIER
		M. Pierrick TRIMAUD
		M. Rudy BOISSEAU
		M. Rayif KESKIN
		M. François DOUSSET
		Mme Anita BONNIER
		Mme Marie-Irène BOUIN
		M. Sylvain DESCARPENTRIES
		M. Franck DELAMARRE
		Mme Nathalie PIGREE
		M. Christian LE CALOCH
		M. Dominique POUPARD
		Mme Brigitte MAISON
		M. Gérard BLAIS
		M. Loïc BELAY
		M. Dominique APPER
		M. Christian BROUYER
		Mme Jacqueline LEBLAY
		M. Cédric LE BOULER
		M. Sylvain HAMON
		M. Michel BERTRAND
		M. Daniel RABU
TOURISME ET COMMUNICATION (47 membres)	M. Jean-Luc MARSOLLIER	M. Loïc BOURDEL
		Mme Léonie AULNETTE
		Mme Marie-Pierre GUERIN
		M. Christophe GUITTET
		M. Sébastien HAULBERT
		Mme Nadine BARNABON
		M. Alain LE TOLGUENEC
		Mme Sandra HERSANT
		M. Yves PALIERNE
		M. Dominique DAUFFY
		Mme Lucie PAUL
		Mme Karima HOUDAYER
		M. Rémy GUESDON
		Mme Catherine BAILLEUL
		Mme Priscillia ARNAUD
		M. Thierry BOURGINE
		Mme Lisbeth DAVIEAU
		M. Dominique FLATET
		Mme Fabienne JARRET
		Mme Céline PAYET
		M. Patrick BARON

	M. Bernard GAUDIN
	Mme Anne LEGRAIS OZBERK
	Mme Adeline ORAIN
	Mme Brigitte PALIERNE
	M. François-Xavier LE HECHO
	M. Elias AMIOUNI
	M. Pierrick TRIMAUD
	Mme Gullu DOGAN
	M. David EMERIAU
	Mme Ilona HEBERT
	M. Georges Henri NOMARI
	M. Matthieu SINENBERG
	Mme Laurence ROBERT
	Mme Anne-Marie TRULLEMANS
	Mme Anne-Laure AVART VOYE
	M. Jean-Claude DESGUES
	Mme Amélie HEBERT
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE
	Mme Hélène SIMON
	M. Dominique APPER
	M. Christian BROUYER
	Mme Anaïck GOUJON
	M. Bruno TEMPLE
	Mme Sandrine RIOTTE
	Mme Nelly RAIMBAUD



OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

EXPOSE

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 65 de la loi engagement et proximité entrée en vigueur le 28 décembre 2019, prévoit la création dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'une commission d'appel d'offres.

Pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, cette commission doit être composée, outre de son Président ou de son représentant, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Il doit par ailleurs être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance d'installation du 4 juin, le dépôt des listes de candidature a pu être réalisé sous format papier ou par mail auprès du secrétariat des assemblées de la Communauté de Communes, au plus tard deux jours avant la date de l'élection des membres de la commission prévue lors de la présente séance du conseil communautaire.

Après présentation des listes de candidats, il vous est donc proposé de procéder en conséquence aux opérations de vote.

DECISION

Une seule liste a candidaté.

Compte tenu de ces éléments, la composition de la Commission d'Appel d'Offres, est la suivante :

Président : M. Alain HUNAUT ou son représentant désigné par un arrêté de délégation (Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Titulaires :

- Mme Edith MARGUIN
- M. Bruno DEBRAY
- M. Louis SIMONEAU
- M. Alain RABU
- M. Jean-Michel CHEVALIER

Suppléants :

- Mme Marie-Irène BOUIN
- M. Yvan MENAGER
- Mme Brigitte MAISON
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- M. Yves FROMENTIN

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAUT



OBJET : Composition de la commission de délégation de service public

EXPOSE

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 65 de la loi engagement et proximité entrée en vigueur le 28 décembre 2019, prévoit la création dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'une commission chargée des délégations de services publics.

Celle-ci est amenée à analyser les dossiers de candidature et à dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, cette commission doit être composée, outre de son Président ou de son représentant, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Il doit par ailleurs être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance d'installation du 4 juin, le dépôt des listes de candidature a pu être réalisé sous format papier ou par mail auprès du secrétariat des assemblées de la Communauté de Communes, au plus tard deux jours avant la date de l'élection des membres de la commission prévue lors de la présente séance du conseil communautaire.

Après présentation des listes de candidats, il vous est donc proposé de procéder en conséquence aux opérations de vote.

DECISION

Une seule liste a candidaté.

Compte tenu de ces éléments, la composition de la commission de délégation de service public Appel d'Offres, est la suivante :

Président : M. Alain HUNAULT ou son représentant désigné par un arrêté de délégation (Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Titulaires :

- M. Michel POUPART
- M. Patrick GALIVEL
- M. Sébastien CROSSOUARD
- Mme Edith MARGUIN
- Mme Marie-Irène BOUIN

Suppléants :

- M. Alain LE TOLGUENEC
- M. Jean-Michel CHEVALIER
- Mme Brigitte MAISON
- Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
- M. Guy DELAUNAY

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAULT



OBJET : Composition et désignation des membres de la commission d'Admission des Multi-Accueils

EXPOSE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance, la Communauté de Communes est chargée de la gestion de trois services de multi accueils destinés aux enfants de 0 à 4 ans :

- Le multi accueil du Petit Castel d'une capacité de 20 places,
- Le multi accueil du Pôle enfance de Moisdon-la-Rivière d'une capacité de 12 places,
- et enfin le multi accueil de la Maison de l'Enfant d'une capacité de 36 places.

Conformément au règlement intérieur de ces établissements adopté par délégation du Bureau Communautaire en date du 28 novembre 2019, les demandes d'accueils des familles sont étudiées par une unique commission d'admission qui procède à l'examen des dossiers et à leur répartition sur les 3 structures, en considérant notamment les critères géographiques, le trajet domicile travail et les besoins horaires des familles.

Cette commission qui se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que nécessaire, est présidée par la Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Elle est également composée de quatre autres membres élus.

Il vous est donc proposé de procéder à la désignation de ces 4 membres parmi les conseillers communautaires.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver la composition de la commission d'admission des multi accueils comme suit :

Présidente : Mme Marie-Pierre GUERIN

Membres de la commission :

- . Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET,
- . Mme Claudie SONNET,
- . Mme Jacqueline LEBLAY,
- . Mme Annette PIETIN.

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAUT



OBJET : Délégations du Conseil Communautaire au Bureau

EXPOSE

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président et au Bureau une partie de ses attributions. Cette faculté permet d'assurer la continuité du fonctionnement de l'administration intercommunale et l'exécution rapide de décisions.

Le Conseil Communautaire doit ainsi délibérer pour fixer les délégations d'attributions à accorder au nouveau Bureau communautaire.

Il est précisé que les délégations d'attributions s'apparentent à un véritable transfert de compétence. Les décisions prises par le Bureau par délégation du Conseil Communautaire sont soumises aux mêmes formalités que l'auraient été les décisions du Conseil Communautaire en termes d'affichage comme de télétransmission en Préfecture lorsque cela est requis.

Toutes les décisions issues des délégations attribuées par le Conseil Communautaire au Bureau, devront faire l'objet d'une information à tous les conseillers communautaires lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Sur le fondement des dispositions de l'article du CGCT ci-dessus mentionné, le Bureau communautaire dans son ensemble peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il vous est donc proposé de confier au Bureau communautaire, pendant la durée du mandat, les délégations suivantes :

- Etablir, modifier et approuver les règlements fixant les modalités d'accès et de fonctionnement des équipements et services communautaires ;
- Procéder aux attributions des subventions, cotisations, participations et contributions dans les limites du montant global fixé annuellement au budget par le Conseil Communautaire ;
- Procéder aux admissions en non-valeur, d'un montant inférieur à 5 000 euros par redevable.
- Procéder à la conclusion et la révision de conventions de prestations de services conclues avec d'autres personnes publiques, y compris les communes de l'intercommunalité.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide d'accorder au Bureau, pendant la durée de son mandat, les délégations susmentionnées.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAUT



OBJET : Délégations du Conseil Communautaire au Président

EXPOSE

La fin du mandat du conseil communautaire a entraîné la caducité de toutes les délégations accordées antérieurement, aussi bien les délégations d'attributions au Bureau Communautaire et au Président, que les délégations de fonctions aux Vice-Président(e)s et délégations de signatures aux fonctionnaires territoriaux attribuées par le Président.

Le conseil communautaire doit ainsi délibérer pour fixer les délégations d'attributions à accorder au Président. Il appartiendra ensuite au Président de prendre des arrêtés pour attribuer des délégations de fonctions et de signature. Il est précisé que ces dernières ne peuvent être que partielles et viser expressément et limitativement les matières déléguées.

Il est précisé que les délégations d'attributions s'apparentent à un véritable transfert de compétence car les décisions sont prises par le délégataire en son nom propre. Les décisions prises par le Président sont soumises aux mêmes formalités que l'auraient été les décisions du Conseil Communautaire en termes d'affichage comme de télétransmission en Préfecture lorsque cela est requis.

En ce qui concerne les délégations de fonctions aux Vice-Président(e)s, c'est l'entrée en vigueur de l'arrêté desdites délégations qui justifie l'exercice effectif des fonctions, lequel a débuté le 4 juin dernier.

Par ailleurs, toutes les décisions issues des délégations attribuées par le Conseil Communautaire au Président, devront faire l'objet d'une information à tous les conseillers communautaires lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Enfin, les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Sur le fondement de ces dispositions, il vous est donc proposé de confier au Président, pendant la durée du mandat, les délégations suivantes :

1) Gestion du patrimoine immobilier :

- Procéder à la conclusion et la révision du louage de choses, y compris pour les contrats obéissant à un statut spécial (bail d'habitation, commercial, etc...) pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Procéder à la conclusion et la révision des conventions de mise à disposition à titre gratuit de biens mobiliers et immobiliers,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € par bien mobilier,
- Signer les demandes de permis de construire, les procès-verbaux de notification de permis de construire, les demandes de certificats d'urbanismes, les déclarations de travaux, les demandes de renseignements sommaires urgents, les pouvoirs et plans relatifs aux divisions cadastrales,
- Exercer au nom de la Communauté de Communes, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval en soit titulaire ou délégataire.

2) Marchés Publics :

- Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accord-cadre de travaux, de fournitures et de services, y compris maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 500 000 euros HT. La présente délégation permet au Président de signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10%.

3) Finances :

- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum d'un million d'euros par ligne,

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire lors du vote du budget, à la réalisation des emprunts,
- Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules dans la limite de 10 000 € par sinistre,
- Accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Signer les conventions de transparence financière à intervenir avec les associations sur la base des décisions d'attributions de subventions adoptées par le Bureau communautaire.

4) Divers :

- Intenter au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel ou en cassation devant les juridictions administratives ou judiciaires. Cette délégation implique le droit de mandater un avocat ou un avoué,
- De transiger avec les tiers dans la limite de 15 000 €
- Signer et modifier les conventions portant recrutement temporaire d'agents pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier,
- Signer et modifier les conventions pour l'accueil de stagiaires au sein de la Communauté de Communes quel qu'en soit le statut.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à subdéléguer les attributions susmentionnées aux Vice-Président(e)s et à accorder des délégations de signature sur ces matières à un ou plusieurs fonctionnaires territoriaux sous sa responsabilité tel que défini à l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide d'accorder au Président, pendant la durée de son mandat, les délégations susvisées.

Le Conseil Communautaire autorise également le Président à subdéléguer les attributions ci-dessus définies à un(e) Vice-Président(e) et à accorder des délégations de signature sur ces matières à un fonctionnaire territorial tel que défini par l'article L.2122-19 du CGCT.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAULT

OBJET : Désignation de représentants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au sein des organismes extérieurs

EXPOSE

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 4 juin, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour siéger au sein des divers organismes extérieurs.

Cette délibération a fait l'objet d'un échange en Conférence des Maires réunie le 18 juin 2020.

DECISION

Compte tenu de ces éléments et selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire décide de désigner les représentants de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, conformément au tableau ci-annexé, pour siéger au sein des divers organismes extérieurs.

Les propositions sont adoptées à la majorité
1 abstention M. Bernard GAUDIN

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

ORGANISMES	REPRÉSENTANTS		Mandature 2020-2026	
	Nombre à désigner		Titulaires	Suppléants
	Titulaires	Suppléants		
ACPM (Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée)	2	2	Louis SIMONEAU Yvan MENAGER	Edith MARGUIN Isabelle DUFOURD-BOUCHET
Agence foncière de Loire-Atlantique	1	1	Dominique DAVID	Catherine CIRON
Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (Conseil de Surveillance)	1		Elias AMIOUNI	
Association Ferroviaire Rennes – Châteaubriant	2		Sébastien CROSSOUARD Alain GUILLOIS	
Association Coopération Atlantique - Guinée 44	1	1	François-Xavier LE HECHO	Philippe DUGRAVOT
Association HUARD BURZUDUS	1	1	Catherine CIRON	Jean-Luc MARSOLLIER
Association « Les Amis du Musée de la Résistance »	1		Catherine CIRON	
Association « Les Mines de la Brutz »	1	1	Louis SIMONEAU	Jean-Michel DUCLOS
Association pour le Logement des Jeunes au Pays de Châteaubriant	1	1	Edith MARGUIN	Catherine CIRON
Centre Local d'Information et de Coordination de Gérontologie (CLIC)	6		Brigitte MAISON Isabelle DUFOURD-BOUCHET Alain LE TOLGUENEC Marie-Pierre GUERIN Annette PIETIN Claudie SONNET	
Comité Local d'Information et de Concertation du site exploité par la Société TITANOBEL à Riailé	1	1	Marie-Pierre GUERIN	Sébastien CROSSOUARD
Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)	1	1	Dominique DAVID	Philippe DUGRAVOT
Commission Départementale de la veille sociale	1		Isabelle DUFOURD-BOUCHET	
Comité de la Foire de Béré	4	1	Edith MARGUIN Jacqueline BOMBRAY Bruno DEBRAY Dominique DAVID	Philippe DUGRAVOT
Conseil d'Administration	1		Jacqueline BOMBRAY	
Groupe d'action locale (GAL)	Le(la) Président(e)		Philippe DUGRAVOT	
	6	6	Philippe DUGRAVOT Dominique DAVID Michel POUPART	Yvan MENAGER Yves FROMENTIN Alain RABU

			Patrick GALIVEL Marie-Irène BOUIN Edith MARGUIN	Sylvain HAMON Sébastien CROSSOUARD Jean-Michel CHEVALIER
Collège La Ville aux Roses	1		Jacqueline BOMBRAY	
Collège Robert Schuman	1		Claudie SONNET	
Lycée polyvalent Guy Môquet - Etienne Lenoir	1		Claudie SONNET	
EPTB Vilaine	2		Michel POUPART Sébastien CROSSOUARD	
Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Loire Atlantique	1		Jean-Luc MARSOLLIER	
Fédération Française des Marchés de Bétail Vif	2		Bruno DEBRAY Guy DELAUNAY	
Initiative Loire Atlantique Nord	1	1	Dominique DAVID	Philippe DUGRAVOT
La Nantaise d'Habitations	1		Catherine CIRON	
Aiguillon Constructions (Commissions d'attributions des logements locatifs)	1		Claudie SONNET	
Maison des Adolescents de Loire Atlantique	1	1	Marie-Pierre GUERIN	Isabelle DUFOURD-BOUCHET
Mission Locale	2	/	Philippe DUGRAVOT Dominique DAVID	
Fonds d'Aide aux Jeunes	1	1	Marie-Pierre GUERIN	Isabelle DUFOURD-BOUCHET
Mobil Actif / Les Eaux Vives	1	1	Sébastien CROSSOUARD	Alain GUILLOIS
SPL Loire Atlantique Développement (AG + Assemblée Spéciale)	1	1	Dominique DAVID	Catherine CIRON
Syndicat Chère Don Isac (syndicat mixte fermé)	4		Michel POUPART Sébastien CROSSOUARD Sylvain HAMON Yvan MENAGER	
Syndicat de copropriété du bâtiment situé 27 rue de Couéré (Guichet Unique)	1	1	Marie-Pierre GUERIN	Catherine CIRON
Syndicat de copropriété de la Maison de la Formation	1	1	Dominique DAVID	Brigitte MAISON
Syndicat de copropriété de la Maison du Département et de la Médiathèque	1	1	Catherine CIRON	Marie-Pierre GUERIN
Syndicat de copropriété du parc d'activité rue Abraham Lincoln	1	1	Brigitte MAISON	Marie-Pierre GUERIN

Syndicat de copropriété Maison des services Fercé	1	1	Alain LE TOLGUENEC	Jean-Noël BEAUDOIN
Syndicat de copropriété de l'annexe de Derval	1		Dominique DAVID	
Syndicat Mixte Gigalis Pays de la Loire	1	1	Patrick GALIVEL	Dominique DAVID
SYDELA	2	2	Dominique DAVID BOISSEAU	Rudy Bruno DEBRAY Louis SIMONEAU
Commission consultative du SYDELA relative à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte	1	1	Michel POUPART	Louis SIMONEAU



OBJET : Débat sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public

EXPOSE

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, fixe comme obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et plus globalement d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Concernant le conseil de développement, l'article L.5211-10-1 du code général des collectivités territoriales mentionne que l'obligation de sa mise en place est conditionnée à une taille d'établissements publics à fiscalité propre supérieure à 50 000 habitants.

Par ailleurs, l'article L.1111-2 du même code indique que les collectivités territoriales, en dehors des cas régis par des dispositions législatives ou réglementaires, peuvent associer le public à la conception ou à l'élaboration de leurs politiques, selon les modalités prévues à l'article L. 131-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Cet article L.131-1 précise que les collectivités territoriales qui décident d'associer le public à l'élaboration d'un projet ou d'un acte doivent rendre publiques les modalités de cette procédure, mettre à disposition des personnes concernées les informations utiles, leur assurer un délai raisonnable pour y participer et veiller à ce que les résultats ou les suites envisagées soient, au moment approprié, rendus publics.

Plusieurs instances participatives ont été mises en place afin de contribuer à l'association du public sous le précédent mandat :

- Le conseil citoyen en juin 2015 dans le cadre du contrat de ville signé avec l'Etat pour le quartier prioritaire de la Ville aux Roses à Châteaubriant.
- Le conseil de développement dans son format actuel en juin 2017 suite à une démarche initiée antérieurement à l'échelle du Pays de Châteaubriant.
- Le conseil des sages également en juin 2017 à destination des personnes âgées d'au moins 60 ans.

Parallèlement, la consultation de la population lors de réunions publiques ou par voie numérique a pu être expérimentée de manière formalisée notamment de l'élaboration de documents cadres et feuilles de route à l'image du Schéma de Cohérence Territoriale, du Plan Climat Air Energie Territorial ou du Plan Global de Déplacement.

Cette expression directe de la population se manifeste également au quotidien de manière croissante via la rubrique contact du site internet de la Communauté de Communes et via les réseaux sociaux suite aux informations publiées régulièrement par la Communauté de Communes.

Dans ce contexte, il vous est proposé de réaliser un bilan évaluation de l'action des différentes instances participatives afin d'établir les modalités les plus appropriées d'association de la population au regard du développement des nouvelles pratiques numériques de participation citoyenne.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de donner acte au Président de la tenue d'un débat au conseil communautaire sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et plus globalement d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public,
- d'engager la réalisation d'un bilan évaluation de l'action des instances participatives mises en place par la Communauté de Communes afin d'établir les modalités les plus appropriées d'association de la population au regard du développement des nouvelles pratiques numériques de participation citoyenne.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAULT

OBJET : Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour des actions d'éducation artistique et culturelle

EXPOSE

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval poursuit le développement des actions d'éducation artistique et culturelle dans les domaines du théâtre, de la danse et des arts visuels pour l'année scolaire 2020-2021 qui s'appuient sur la venue d'artistes professionnels sur le territoire communautaire :

- des parcours d'éducation artistique et culturelle dans les domaines du théâtre, de la danse et des arts visuels à destination des écoles,
- une proposition spécifique d'éducation artistique et culturelle à destination des structures d'enseignement, d'accueil et d'accompagnement social dans le cadre de la programmation d'exposition à la Galerie 29 à Châteaubriant, à la Salle d'Exposition à Derval et dans d'autres lieux du territoire,
- des actions à destination des établissements d'enseignement en amont du festival Lettre en scène.

Pour le financement de ces actions estimées à 34 000 euros, il vous est proposé de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire une subvention globale de 17 400 €.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide d'autoriser M. le Président, Mme la Vice-Présidente déléguée ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2020

Le Président,

Alain HUNAUT